



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00612

Numéro SIREN : 514 597 715

Nom ou dénomination : IPEC

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2017 sous le numéro de dépôt 1847

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BREST

## RECEPISSE DE DEPOT

150, rue Ernest HEMINGWAY  
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2  
www.greffe-tc-brest.fr  
Tel : 02 98 43 31 31

ADVISIA  
1 allée Marcel Cerdan  
CS 33015  
29334 QUIMPER CEDEX

V/REF :  
N/REF : 2009 B 612 / 2017-A-1847

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 21/04/2017, les actes suivants :

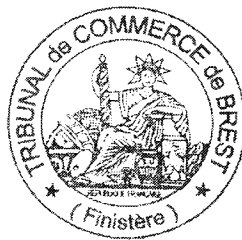
Rapport du commissaire à la transformation en date du 20/04/2017  
- Changement de forme juridique - Transformation en SARL

Concernant la société

IPEC  
Société à responsabilité limitée  
2 bis Laënnec  
29860 Plabennec

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-1847 le 21/04/2017  
R.C.S. BREST 514 597 715 (2009 B 612)

Fait à BREST le 21/04/2017,  
LE GREFFIER



*Yes*  
B. B...  
*B. B...*



Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Gwenn CADO  
Erwan LE GOFF  
Stéphane MORVAN  
Experts Comptables  
Commissaires aux Comptes

18/12  
2012  
2012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 1 PEC  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**SARL 1 PEC**

**24 BIS ROUTE DE KERHUON  
29800 LA FOREST LANDERNEAU**

**SARL 1 PEC**

**24 BIS ROUTE DE KERHUON**

**29800 LA FOREST LANDERNEAU**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

**ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 1 PEC**

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique, en date du 06 avril 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'analyse des comptes annuels de votre société concernant l'exercice clos le 30 juin 2016 fait apparaître les éléments suivants :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2016, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres d'un montant de 162 159 euros pour un capital social de 20 000 euros ;
- Le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2016 s'élève à 66 430 euros pour un chiffre d'affaire de 777 286 euros. Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 30 juin 2016 est en progression de + 8.36 % par rapport à l'exercice précédent.

- Par décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 2 novembre 2016, il a été décidé d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos au 30 juin 2016 en autres réserves, soit un montant de 66 430 euros.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30 juin 2016, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 31 mars 2017 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

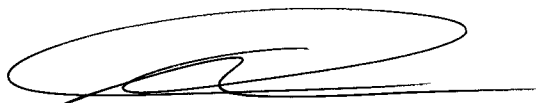
- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- L'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2016 a autorisé la Gérance à effectuer le rachat par la société au plus tard au 31 mars 2017 de 1 000 parts estimées à 82 euros chacune, émises par la société, moyennant un prix de 82 000 euros. La différence entre le prix global de rachat et la valeur nominale des parts rachetées étant imputée sur les réserves. Le capital social sera ainsi ramené à 10 000 euros à la suite de cette opération.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Quimper, le 20 avril 2017



**SARL L.G.M.A.**  
Commissaire aux Comptes et à La Transformation  
Représentée par Gwenn CADO

REÇU  
LE 21 AVRIL 2017  
GREFFE TRIB. COM. BREST

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BREST

150 RUE *Ernest Hemingway*  
29200 BREST

Le jeudi 20 avril 2017  
Objet : Rapport de transformation de la SARL  
**1PEC en SAS**

**Siège Social**

1 Allée Marcel Cerdan  
CS 33015  
29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 53 21 59  
Fax 02 98 10 03 09

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de transformation de la SARL 1PEC en SAS, nous vous prions de trouver sous ce pli l'exemplaire du rapport établi par la société L.G.M.A représentée par Monsieur Erwan LE GOFF, Commissaire à la transformation de ladite société, désigné par acte unanime des associés en date du 6 avril 2017.

Je vous remercie de bien vouloir retirer la somme de 15,73 euros de notre compte ADVISIA.

Nous vous en souhaitons bonne réception et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Mireille BRONNEC,**  
Assistante juridique  
02.98.53.00.16

